



Doc. 14574
28 juin 2018

Les mariages forcés en Europe

Amendement¹ n° 7

déposé par la Commission des questions juridiques et des droits de l'homme

Dans le projet de résolution, à la fin du paragraphe 3, insérer la phrase suivante:

«Un mariage auquel l'une des parties au moins n'est pas libre de mettre un terme ou dans lequel elle n'est pas libre de quitter son conjoint est également un mariage forcé.».

1. 2018 - Troisième partie de session

